

---

## Comité Exécutif du HCR

### 74ème réunion

Examen des rapports du Comité Permanent

Note sur la protection internationale

Genève, le 12 octobre 2023

Déclaration de la Suisse

---

Madame la Présidente,

Nous félicitons le HCR pour son engagement à protéger les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées et les apatrides de tous âges, sexes et origines diverses, y compris les personnes LGBTQI+. Nous appelons l'agence à poursuivre ces efforts, notamment en leur proposant des services inclusifs, en protégeant leurs droits humains et en identifiant des solutions sûres.

La note sur la protection internationale montre clairement que le besoin croissant des personnes à chercher refuge hors de leur pays d'origine résulte d'une combinaison de facteurs. Les plus importants sont l'augmentation des conflits armés et l'insuffisante protection des civils par les parties aux conflits, les effets de plus en plus violents du changement climatique ainsi que les violations croissantes des droits de l'homme. Face à cela, les importants efforts et moyens consentis n'arrivent pas à suivre la croissance continue des besoins. Les conditions cadres pour des solutions durables tiennent par ailleurs insuffisamment compte de la durée prolongée des crises et de l'intérêt des réfugiés, des communautés et Etats hôtes.

Le discours politique devient de plus en plus hostile à l'encontre des réfugiés, surtout en situation de flux mixtes. Une meilleure coordination entre le HCR et l'OIM est donc à saluer. Le respect du corpus juridique international protégeant les réfugiés et migrants est essentiel. Mais l'appel au respect du droit n'est pas suffisant pour sauver des vies et il y a un fort besoin de trouver des solutions systémiques. Le Forum mondial sur les réfugiés doit servir de plateforme de discussion afin d'identifier des approches plus efficaces ainsi que des engagements accrus.

La note mentionne plusieurs contextes dans lesquels le HCR, en coopération avec d'autres acteurs, a entrepris un travail important de mise à disposition de moyens financiers et de services. Malgré tous ces efforts, les ressources à disposition sont souvent limitées, ce qui a des conséquences préoccupantes sur le niveau de protection des personnes concernées. Il est donc d'autant plus important d'améliorer les conditions cadres pour l'accès à l'emploi qui peuvent ainsi contribuer à réduire les besoins de protection. Dans ce domaine, des efforts supplémentaires sont encore nécessaires. C'est par exemple le cas en Tanzanie, qui reçoit encore un soutien insuffisant de la communauté internationale pour l'accueil des réfugiés sur son territoire, dans l'attente que les conditions pour un retour sûr et digne soient réunies.

Nous aimerions souligner notre appréciation des efforts du HCR dans les domaines de la protection de l'enfance et de l'éducation dans les situations d'urgence. Nous remercions le HCR pour le rôle qu'il a joué jusqu'à présent en tant qu'un des 10 cosignataires originaux du Centre mondial de Genève pour l'éducation en situation d'urgence. Le HCR est à la fois membre du groupe de pilotage de haut niveau (HLSG) et du groupe de travail technique (TWG). Nous sommes heureux de constater les

progrès accomplis en seulement deux ans d'existence de cette initiative. Le Centre, soumettra un engagement multipartite pour l'éducation en situation d'urgence lors du Forum mondial sur les réfugiés de cette année. Nous encourageons toutes les parties intéressées à le signer.

Les violences basées sur le genre prennent une envergure de plus en plus préoccupante et nécessitent des actions intégrées au niveau tant politique qu'opérationnel. Il faut s'assurer que le HCR et ses partenaires locaux mobilisent les ressources financières et humaines adéquates pour prévenir les abus, protéger et soutenir les victimes. L'engagement et la participation des organisations locales, en particulier des organisations de femmes, sont essentiels dès le début d'une crise pour une action humanitaire efficace et durable. Il faut donc développer et renforcer les capacités des acteurs locaux.

Il est également crucial que les personnes les plus vulnérables bénéficient d'une protection adéquate, adaptée à leurs besoins. Dans cette optique, la Suisse salue les efforts du HCR, souvent conduits conjointement avec d'autres agences de l'ONU comme la PAM ou UNICEF, pour renforcer le cadre protecteur pour les plus vulnérables, en particulier pour les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap, ainsi que les victimes de violence basée sur le genre, de la traite des êtres humains et de disparitions forcées. Il est également important que les autorités compétentes sanctionnent de manière exemplaire les personnes responsables. La Suisse soutient déjà une coopération plus étroite du HCR avec ONUDC concernant la traite des êtres humains y inclus en lien avec la lutte contre le crime organisé.

La Suisse suit les engagements en faveur des personnes déplacées internes avec grand intérêt et y contribue tant au niveau des pays qu'au niveau global. Nous apprécions l'engagement des Nations Unies dans l'effort de consolider cet engagement à travers l'implémentation de l'Agenda d'Action en vue des solutions pour le déplacement interne. Nous saluons également l'effort du HCR d'intégrer une perspective de développement dans les contextes de déplacement interne et encourageons une collaboration avec les autres agences en vue d'une action conjointe. La Suisse soutient le travail du Rapporteur spécial sur les droits humains des déplacés internes ainsi que la mise en œuvre de ses recommandations dans plusieurs pays pilote avec des ressources humaines et financières.

Le Global Protection Cluster, sous le lead du HCR, joue un rôle important pour la coordination et les réformes au niveau du système humanitaire suite à la revue indépendante de la politique de protection du Comité permanent inter-organisations (IASC). La Suisse est prête à contribuer à des réflexions conjointes à ce sujet, en particulier en ce qui concerne la nécessité de renforcer la centralité de la protection dans les réponses humanitaires, le besoin de ressources durables et la question du leadership.

Finalement, la note mentionne le droit au retour, qui n'est malheureusement pas effectif dans beaucoup de contextes de crises prolongée. Cela souligne avec plus d'acuité l'importance de soutenir les mouvements de retour lorsque des fenêtres d'opportunité se présentent.

Je vous remercie.